

# SOFRAGI

Société d'Investissement à Capital Fixe (SICAF)

## DOCUMENT D'INFORMATION

La société d'investissement à capital fixe « Sofragi » a été créée en 1946. Le tableau figurant en annexe du rapport annuel met en évidence la régularité de la progression de la valeur liquidative ; ceci est assez largement dû à une politique prudente qui a principalement privilégié la sécurité de la répartition des placements et la qualité des titres sélectionnés. C'est aussi le fruit de la pérennité des placements assuré par Roland Girod de l'Ain jusqu'en 1982, puis Bernard Thiriet jusqu'en 2012 et Jean-Pierre Salles depuis lors.

► Code ISIN : **FR0000030140**

► Dénomination : **SOFRAGI – Société Française de Gestion et d'Investissement**

► Forme juridique : **Société d'Investissement à Capital Fixe**

► Date de constitution : 06/03/1946 pour une durée de 99 ans.

► Société de Gestion **de portefeuille:**

**THIRIET GESTION** - 37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris  
(Convention de gestion financière administrative et comptable conclue le 25 septembre 2013)

► Prestataire de services d'investissement conservateur-teneur de compte et dépositaire :

**CACEIS BANK FRANCE** - 1/3 place Valhubert - 75013 Paris  
(Convention dépositaire-conservation et tenue de compte du 30 avril 2014)

► Gestion Administrative et Comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**,  
(Convention de prestations comptables et de valorisation du 1<sup>er</sup> janvier 2012)

► Gestion de la vie sociale : mission d'assistance confiée à **COURTOIS-LEBEL** depuis le 1<sup>er</sup> février 2013.

► Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**.

## Les SICAF et SOFRAGI en quelques mots

Une SICAF est une société d'investissement à capital fixe.

Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, de dépôts et de liquidités et diversifiant directement ou indirectement les risques d'investissement dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de cette gestion.

Elle est constituée sous la forme d'une société anonyme (SA) de droit français à conseil d'administration ou à directoire et conseil de surveillance. Par conséquent, les SICAF possèdent les

mêmes organes de gouvernance que les autres sociétés anonymes (assemblée générale d'actionnaires, conseil d'administration et commissaire aux comptes).

Contrairement à une SICAV – société d'investissement à capital variable – une SICAF possède, comme son nom l'indique, un capital fixe : les actionnaires ne peuvent donc se faire racheter les titres à tout moment sur simple demande auprès de la SICAF.

SOFRAGI est une SICAF constituée le 12 mars 1946 pour une durée de 99 ans. Elle est cotée sur le marché Euronext Paris (Compartiment C) et soumise au droit français (Code Monétaire et Financier).

Dans le cas particulier de SOFRAGI qui est cotée, la liquidité a vocation à être assurée via le marché. En conséquence, le prix de cession via le marché peut ne pas être corrélé à l'actif net. La cotation en bourse expose donc l'actionnaire à un risque de liquidité et à un risque de décote.

## **STRATEGIE**

La stratégie de gestion fixée par le Conseil d'Administration est la suivante :

### **OBJECTIFS DE GESTION**

Conformément aux statuts, la SICAF est gérée de façon discrétionnaire en vue de faire bénéficier, sur le long terme, ses actionnaires de sa gestion. Un changement de la stratégie et de la politique d'investissement nécessiterait une modification des statuts.

En conséquence, la SICAF est destinée à des investisseurs souhaitant optimiser le potentiel de leur placement à long terme en s'exposant principalement sur les marchés actions, obligations et monétaires.

### **POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Dans le respect des dispositions statutaires, la politique d'investissement actuellement menée est la suivante :

- le portefeuille de la SICAF pourra comprendre tout type d'instruments financiers, de dépôts et de liquidités, éligibles à l'actif des SICAF et répondant à l'objectif de gestion ;
- l'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs est réalisée de manière discrétionnaire et diversifiée en fonction des anticipations du gérant sur les marchés taux et actions notamment :
  - l'actif de la SICAF peut être exposé jusqu'à 100%, directement ou indirectement via des OPC, en actions et titres assimilés de sociétés internationales, sans contrainte de secteur géographique et appartenant à tous secteurs d'activités économiques et de toutes tailles de capitalisations boursières,
  - l'actif de la SICAF peut être exposé jusqu'à 100%, directement ou indirectement via des OPC, en produits de taux d'émetteurs publics ou semi-publics ou d'émetteurs privés libellés en toute devise et de tout type négociés sur un marché réglementé ou organisé (obligations à taux fixe, à taux variable, indexées sur l'inflation, obligations convertibles ou avec bons de souscription, titres de créance négociables, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés,...) et de toute durée,
  - l'actif de la SICAF peut comprendre jusqu'à 100% des parts ou actions d'OPC de droit français ou européens conformes ou non à la Directive Européenne de diverses classifications et en fonds d'investissement,
  - la SICAF investit en OPC étrangers quelle que soit leur localisation,

- la SICAF peut conclure des contrats financiers mentionnés à l'article L221-1 du Code Monétaire et Financier dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pour couvrir le portefeuille aux différents risques encourus. En ce qui concerne les instruments dérivés, la gestion aura recours à des opérations sur futures et options sur actions, sur taux et/ou sur indice pour ajuster l'exposition du portefeuille, en couverture des titres détenus. L'exposition totale (tous marchés confondus, directe ou indirecte) est limitée à 100 % de l'actif,
- pour la réalisation de son objectif de gestion, la SICAF peut octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier ou en bénéficier, dans les conditions définies à ce même article, ainsi que bénéficier des cautions solidaires ou garanties à première demande,
- le gérant pourra intervenir sur les actions de sociétés de pays émergents,
- emprunt d'espèces : aucun recours aux emprunts d'espèces,
- acquisitions et cessions temporaires de titres : néant.

En conséquence, l'épargne des investisseurs est investie dans des instruments financiers sélectionnés de manière discrétionnaire par le Gestionnaire qui connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

## PROFIL DE RISQUE

La SICAF SOFRAGI est destinée à des investisseurs souhaitant optimiser le potentiel de leur placement à long terme en s'exposant principalement sur les marchés actions, obligations et monétaires.

Votre épargne sera investie dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Les principaux facteurs de risque sont exposés ci-après. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Risque de décote et de liquidité de l'action Sofragi : Il est rappelé que les actionnaires de la SICAF (contrairement à ceux des SICAV) ne disposent pas d'un droit permanent au rachat de leurs actions à leur valeur liquidative. En conséquence, le prix de cession via le marché peut ne pas être corrélé à l'évolution de l'actif net de la société ; le marché du titre peut être très peu liquide.

Risque de perte en capital : la SICAF ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital investi initialement investi ne sont pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés sur lesquels la SICAF intervient. Il existe un risque que la SICAF ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. La valeur liquidative de la SICAF peut ne pas monter en phase avec ces marchés, compte tenu de la politique prudente de sélection des actifs et du choix de conserver une fraction de liquidités.

Risque de marché actions : la SICAF peut, à tout moment, être exposée au risque actions (100% maximum) via l'utilisation d'actions en direct et/ou d'instruments financiers à terme et/ou d'OPCVM. Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif pouvant avoir un impact sur la SICAF. La SICAF pouvant par ailleurs investir dans des sociétés sans restriction de capitalisation, elle pourra investir de ce fait dans des sociétés de petites capitalisations.

Risque de taux : les fluctuations des instruments obligataires détenus directement (titres en direct) ou indirectement (via des OPCVM) en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différences peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAF.

Risque de crédit : le risque de crédit mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créances et instruments du marché monétaire dans lesquels est investie la SICAF baissera ainsi que sa valeur liquidative. Par ailleurs, l'utilisation possible de titres « Haut rendement/ High Yield », négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières réglementées européennes, pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de change : la SICAF peut investir dans des instruments financiers libellés dans une autre devise que l'euro dans la limite de 100% de l'actif ; elle est donc exposée aux variations des taux de change. Par exemple, si la valeur d'une devise diminue par rapport à l'euro, la valeur des instruments financiers libellés dans cette devise qui rentrent dans la composition du portefeuille baisse, et la valeur de la SICAF s'en trouve diminuée.

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans les pays émergents : La SICAF peut investir dans des instruments financiers issus des marchés émergents. Il existe un risque lié à ces investissements car les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Utilisation des dérivés (contrats financiers) : leur utilisation sera limitée à des opérations de couverture des positions du portefeuille.

Risque réglementaire : La réglementation actuellement applicable, notamment son régime fiscal, est susceptible d'être modifiée à tout moment par le législateur et/ou l'administration fiscale.

#### **SOUSCRIPTEURS CONCERNES**

Tous investisseurs

#### **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

SOFRAGI souhaite conserver son régime d'exonération d'impôt sur les sociétés, ce qui implique à ce jour qu'elle répartisse la totalité de ses revenus nets et de ses plus-values nettes de cession au titre de chaque exercice.

Le dividende est la somme des revenus nets et des plus-values nettes de cession. Il peut être supprimé si les moins values nettes de cession sont supérieures aux revenus nets.

#### **ACHATS ET VENTES D' ACTIONS SOFRAGI**

Les actions de la SICAF étant cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment C), les achats et les ventes s'effectuent selon les règles du marché. Contrairement à une SICAV, les actionnaires n'ont pas le droit de demander le rachat de leurs titres par la société.

Ce principe ne fait pas obstacle à ce que la société prenne l'initiative le cas échéant, comme toute autre société cotée, de procéder à des opérations ponctuelles ou non de rachat d'actions (réduction de capital, programme de rachat, contrat de liquidité...)

#### **FRAIS DE GESTION**

Les frais de gestion déterminés par le conseil s'élèvent à 1 % de l'actif net hors taxe (taux maximum), dont 0,60 % au titre des charges financières liées à la Convention de gestion avec Thiriet Gestion. Les autres charges d'administration et de gestion (frais de dépositaire, conservation et valorisation, frais juridiques,...) sont incluses dans la limite globale de 1 % déjà mentionnée.

Sofragi s'interdit d'investir dans des OPC dont les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dépassent 2,75 % TTC de l'actif net.

#### **METHODE D'EVALUATION DES ACTIFS**

Les actions de la zone euro, ou des autres pays européens, sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours précédent.

Les titres étrangers sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu.

Les OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Les obligations sont évaluées au cours de clôture du jour coté sur le marché où elles sont inscrites, ou en fonction d'un cours calculé à partir d'un spread de marché reporté sur une courbe de taux de référence.

Les TCN à moins de trois mois sont évalués de façon linéaire, ceux à plus de trois mois au prix de marché du jour.

Les instruments financiers à terme sont évalués à la valeur de marché.

Pour les opérations de change à terme, le report-déport est amorti linéairement sur la période du contrat.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'exposition totale (tous marchés confondus, directe ou indirecte) étant limitée à 100 % de l'actif, il n'est pas fait appel à un effet de levier.

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Calcul quotidien. La valeur liquidative de la SICAF est disponible sur le site internet, de SOFRAGI [www.sofragi.fr](http://www.sofragi.fr).

**► Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**

Pour répondre à des préoccupations d'ordre déontologique et d'égalité des porteurs, l'évaluation de Sofragi est publiée quotidiennement sur le site de Sofragi ; elle est calculée sur la base des derniers cours connus. Sofragi ne détient pas de titres non cotés en portefeuille.

**► Liquidité de l'action Sofragi ; risque de décote :**

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que le marché est souvent assez étroit et que, la SICAF étant fermée, les négociations d'actions ne peuvent se faire que par négociation en Bourse de Paris où le titre est coté sous la rubrique 13. La décote de l'action évolue historiquement entre 20 % et 40 % de la valeur liquidative. Cette information a un intérêt plus indicatif que normatif.

**► Information des actionnaires :**

- Thiriet Gestion rend disponible sur demande le rapport annuel de Sofragi, au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier.
  
- Sont disponibles également sur le site internet de Sofragi [www.sofragi.fr](http://www.sofragi.fr) :
  - L'information trimestrielle et semestrielle
  - Un reporting mensuel rappelant les performances passées de Sofragi et donnant la composition du portefeuille par catégorie d'actifs
  - L'actif net et les risques financiers en fin d'exercice
  - Les documents financiers relatifs à l'information légale et à la convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**► Devise de libellé des actions : Euro**

**► Date de clôture de l'exercice : le 31 décembre de chaque année.**

Date de publication du document : 03/07/2014

Le présent document d'information doit être remis aux investisseurs sur simple demande et préalablement à l'investissement dans la SICAF.